

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1290

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	15 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir les clubs sportifs via l'agence nationale du sport

La crise sanitaire que nous vivons avec l'incertitude de la tenue des compétitions met en danger l'équilibre financier des clubs. Il en va aussi de la survie même des structures.

Cette crise met également en difficulté de nombreux sportifs de haut niveau qui ne peuvent plus participer aux compétitions.

Nous proposons d'augmenter la dotation du programme 219 à l'agence nationale du sport afin que cette dernière qui a en charge le développement de la pratique sportive pour toutes et tous et de favoriser le sport de haut niveau, puisse aider les clubs et les sportifs de haut niveau comme elle le fait habituellement avec un budget moindre

Cet amendement minore de 15 millions d'euros en AE et en CP l'action 1 Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 Jeux olympiques et paralympiques 2024 et augmente de 10 millions d'euros en AE et en CP l'action 1 Promotion du sport pour le plus grand nombre et de 5 millions d'euros en AE et en CP l'action 2 Développement du sport de haut niveau du programme 219